



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
Séance du lundi 3 décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Patricia BLYAU et Sylvie GUESDON
MM. Sylvain CARLU, Cyrille CAFFIN, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés:

Mmes Audrey MEYER, Julie GRISPOIRE et Christelle CAÏEZ (donnant pouvoir à M. CAFFIN)
MM. Hubert DAMIS (donnant pouvoir à M. DESTALMINIL) et Éric LEFÈVRE (donnant pouvoir à M. DEHURTEVENT)

Secrétaire de séance : M. Arnaud DESTALMINIL

Administration générale : RPI Bayonvillers, Guillaucourt, Wiencourt-l'Équipée, Cayeux-en-Santerre et Lamotte-Warfusée

Suite aux dernières informations lors du dernier Conseil d'école du RPI auquel notre Commune est rattachée et à l'issue de la réunion du jour avec la Communauté de Communes Terre de Picardie, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la situation.

En effet, lors du dernier Conseil d'école, la Communauté de Communes Terre de Picardie a abordé la question des écoles sur son territoire. Il a été fait mention que l'étude de la sectorisation scolaire du territoire Terre de Picardie a été rendue. Le compte-rendu de cette expertise fera l'objet d'un vote le jeudi 6 décembre 2018 en réunion communautaire. Ainsi, la question de l'avenir des écoles pour Bayonvillers et Guillaucourt sera abordée, ce qui ouvre, bien entendu, la question de l'existence du RPI actuel.

Monsieur le Maire ajoute que la Communauté de Communes Terre de Picardie a souhaité nous rencontrer ce jour, avant le vote en réunion communautaire, afin d'échanger sur cette question et de connaître la situation sur notre territoire.

Il rappelle que le RPI actuel se compose de 3 entités : La Communauté de Communes Terre de Picardie, La Commune de Cayeux-en-Santerre et nous-même. Cette situation n'est pas toujours simple.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GUESDON et M. CAFFIN pour faire état de cet entretien.

Mme GUESDON précise que cette réunion avait pour but de faire état de la situation au niveau de Lamotte-Warfusée. L'avenir du RPI est bien sûr remis en question. Il s'agissait de définir un ensemble d'arguments pour que la reprise de notre indépendance au niveau des écoles se fasse à la rentrée 2020 plutôt qu'à celle de 2019.

La Commune de Bayonvillers soutient cette position.

Mme France CHLON DAVID, Maire de Bayonvillers, également présente lors de cet échange, a mentionné que les choses devaient se faire avec sérénité et qu'il fallait voir avant tout le bien-être des enfants.

Monsieur CAFFIN explique que l'étude de sectorisation démontre la nécessité du rapatriement de certaines écoles, notamment sur le secteur ouest (à savoir RPI Caix et la question de Bayonvillers et Guillaucourt). Les conclusions appuient la nécessité de compléter des structures déficitaires sur leur territoire et de supprimer des charges de fonctionnement.

M. DEHURTEVENT et Mme GUESDON expliquent qu'il y avait un accord « moral » par la convention de ruralité dans laquelle la Communauté de Communes s'était engagée à maintenir le fonctionnement au moins jusqu'en 2021.

Dans tous les cas, quelle que soit la configuration, il y aura toujours des écoles pour accueillir les enfants. Une information est indispensable auprès des parents lamottais sur le suivi de ce dossier.

Monsieur Le Maire précise qu'il faut se tenir prêt. La réflexion est ouverte à chacun sur la question des solutions possibles en cas de reprise de notre indépendance.

M. DEHURTEVENT sera présent lors de la réunion communautaire de jeudi prochain. Il énonce que, ne faisant pas partie de cette intercommunalité, il n'a aucun pouvoir de vote et qu'il n'aura certainement pas la parole.

Mme GUESDON conclut en disant que pour le moment il faut attendre la décision de jeudi.

Administration générale : Adhésion à l'outil associatif « La Poulie »

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAFFIN pour la présentation du point suivant. M. CAFFIN soumet au Conseil l'adhésion à l'association « La Poulie » qui propose le déploiement en milieu rural de spectacles vivants. Il précise qu'aujourd'hui sur notre territoire, il est vrai que Corbie propose des spectacles mais que l'accès demeure de plus en plus compliqué.

C'est pourquoi il propose d'adhérer à cet outil culturel.

Il s'agit d'un abonnement annuel moyennant la somme de 800 € pour avoir accès aux services de l'association « la Poulie ». Il comprend 5 spectacles de notre choix « clé en main » dont 2 « spectacles vivants » et 3 « lectures spectacles ».

Nous sommes libres de choisir les dates et l'association nous fournit la communication à distribuer dans la Commune. La Poulie s'occupe de tout à l'arrivée du spectacle : l'accueil des artistes, la billetterie, l'accueil du public et les salaires des artistes ou factures pour compagnies.

Il précise que les tarifs appliqués sur les billets sont les suivants :

Pour un « spectacle vivant » :

8 € plein tarif

5 € tarif réduit (demandeurs d'emplois, étudiants)

Pour les « lectures spectacles » :

Tarif unique de 5 €

Gratuit jusqu'à 14 ans sauf pour les spectacles « jeune public » pour lesquels le tarif réduit s'applique aux enfants

Il est possible d'étendre l'offre par le biais d'ateliers théâtres des stages encadrés comme le cirque la danse etc. mais aussi, le cinéma à l'école (1,50 € par enfant).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion.

Finances locales – contrat location CPI tarification spéciale pour entrepreneur

Suite à la demande d'un auto-entrepreneur concernant la recherche d'une cuisine équipée pour une activité de cuisine à domicile, Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en place un contrat de location pour l'accès à la cuisine. IL s'agit de déterminer d'un tarif journalier.

Monsieur Le Maire ajoute que cette action va permettre à un jeune entrepreneur de lancer son activité.

Après débat, le Conseil fixe un tarif à la prestation de 20 € par jour. Il conviendra que cet entrepreneur fournisse une attestation d'assurance.

Questions diverses.

- Communication des actions sur la Commune : Monsieur Le Maire souhaite que la Commune améliore la communication auprès du territoire sur les actions dans notre Commune. Il a proposé à M. VALEX de centraliser les manifestations et animations chaque mois (elles lui seront transmises par les associations) pour faire la liaison avec l'intercommunalité.

Une banderole pour le Marché de Noël du 8 décembre 2018, a été réalisée par la Commune.

Monsieur le Maire souhaite renouveler cette opération pour les prochaines grandes manifestations sur la Commune comme par exemple les réderies.

Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie également l'entreprise « Agripneus » qui accepte d'intégrer les manifestations dans son panneau publicitaire à la sortie du Village.

- Commémoration du centenaire de la grande guerre 1914-1918 : Monsieur le Maire et les élus s'accordent à dire que le CMJ a fait un travail remarquable lors de la cérémonie du 11 novembre.

Les jeunes lamottais se sont investis avec beaucoup de sérieux tant dans le travail de préparation qu'au cours du jour J.

Mme GUESDON précise que ces actions ont été très valorisantes pour les jeunes et elle salue la maturité avec laquelle ils ont réalisé l'exposition.

Pour les prochaines journées du patrimoine en 2019, l'exposition sera reprise avec d'autres partenariats à échelle intercommunale et à échelle citoyenne avec notamment la mise en place de « visites guidées » dans le village. Programmation fixée pour la période du 17 au 24 septembre 2019.

- Eclairage public : Après consultation des services de la FDE concernant une étude chiffrée concernant les évolutions possibles de l'éclairage public sur notre Commune, Monsieur le Maire donne lecture des premiers chiffres : actuellement le coût moyen annuel est de 8 000 € pour les charges en matière d'éclairage public. Plusieurs options sont possibles :

– Situation 1 - La Commune passe en groupement d'achat (comme actuellement avec les bâtiments publics de plus de 36 KVA) : la FDE estime une baisse de 500 € par an,

– Situation 2 - les lumières sont coupées de 23 h à 5 h : le coût annuel est estimé à 4 200 €,

– Situation 3 – pose d'horloges astronomiques associées avec un variateur de tension permettant de baisser l'intensité des points lumineux en passant de 230 à 190 volts. Le coût annuel estimé serait alors de 6 000, 00 €.

– Situation 4 - ampoules « LED » + variateurs de lumière : coût annuel estimé à 2 400 €. Sachant que l'investissement est chiffré à 100 000 €.

Le coût annuel moyen avec un variateur de tension est estimé à 6 000 € au lieu de 8 000 € par an actuellement.

M. CAFFIN préconise un remplacement progressif des ampoules par des Led pour changer au fil de l'eau.

M. DEHURTEVENT précise qu'actuellement sur la Commune il y a 160 points lumineux et qu'il faudra voir pour ajouter éventuellement d'autres points. Le coût moyen du remplacement est d'environ 600 à 700 € par point lumineux. Une étude chiffrée sera faite concernant le passage au « LED ».

La séance est close à 21 h 45



Le Maire

F. DEHURTEVENT